



Réunion de la CLE n° 10 « Beaune » 20 mars 2024 - 18h00 - Beaune

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, Territoire d'Energie Côte d'Or et Jean-Luc Becquet, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

Bruno Kablitz, Responsable Service Technique et Arthur Vincenot, Chargé de projets mission Bois-Energie.

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- Entreprise CITELUM représentée par Messieurs Vidal et Ribeiro
- Entreprise DEMONGEOT représentée par M. Guillot
- Entreprise EQUANS INEO représentée par M. Jarrige

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- ENEDIS : Cindy Louet
- GRDF : Eric Passetti
- Service de Beaune : Martin Roy

ACTUALITÉS :

Le Président Jacques Jacquenet débute sa présentation en rappelant les enjeux liés au changement climatique et à l'importance des actions menées par le SICECO sur chacun de ces domaines d'activités pour réduire l'empreinte carbone des communes et EPCI. A ce titre, il mentionne notamment la Conférence des Parties (COP) n°28 au niveau international, la demande de France Nation Verte concernant la planification écologique au niveau national, ainsi que le Plan Biodiversité à l'échelle régionale.

Le SICECO, Territoire d'Energie Côte d'Or, présente aussi quelques chiffres pour 2024 provenant du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment en investissement et fonctionnement. Ainsi, seront affectés 8 M€ à l'électricité, 42 M€ à l'éclairage, 1,4 M€ à la rénovation des bâtiments publics, 950 k€ pour la SEML Côte d'Or Energies, 420 k€ en Maitrise d'œuvre pour trois nouveaux réseaux de chaleur et 500 k€ disponibles « Fonds Chaleur » auprès de l'ADEME.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Interlocuteur technique SICECO : Fabien Maitre, technicien : fmaitre@siceco.fr -
06.07.29.79.47 - 03.80.50.85.03

A. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est présenté par M. Maître.

❖ **Extensions du réseau électrique :**

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Les élus sont informés de la modification des modalités de financement des extensions avec la suppression de la part à la charge de la commune qui est basculée sur le demandeur pour tous les permis accordés depuis le 10 septembre 2023, et le maintien du dispositif « viabilisation de rue » par le SICECO pour aider les communes à financer les réseaux quand elles le souhaitent.

❖ **Enfouissements, résorptions de fils nus et renforcements de réseau :**

Le SICECO demande aux élus présents de bien signaler tout problème de qualité de la distribution (coupures, microcoupures, chutes de tension, etc.) constaté sur leur territoire.

Jean-Luc Becquet, le Président de la CLE, déclare que d'importants travaux ont été réalisés dans le domaine des Réseaux de Transports et d'Electricité depuis 4 ou 5 ans afin de sécuriser l'alimentation de Beaune. Deux gros câbles ont été passés et des pylônes ont été déposés simultanément. Il constate donc une bonne coordination entre les différents métiers.

❖ **RODP**

Les Redevances d'Occupation du Domaine Public dues par les gestionnaires de réseau d'énergie (GRDF, GRT Gaz, ENEDIS et RTE) sont constituées d'une partie relative aux réseaux existants et d'une autre pour les chantiers.

En ce qui concerne ENEDIS, la redevance est collectée par le SICECO et reversée sans frais aux communes. Attention cependant, pour bénéficier de l'évolution de la RODP relative aux chantiers, une délibération des communes est nécessaire (voir mail transmis par la comptabilité).

❖ **Présentation ENEDIS (diapos en pièces jointes) :**

Madame Louet, Interlocutrice privilégiée ENEDIS sur la CLE, rappelle les diverses coordonnées et ressources accessibles aux élus.

Un zoom est fait sur la responsabilité des communes et d'ENEDIS quant à l'élagage des arbres le long des lignes électriques et la responsabilité de chacun face aux dégâts causés par les arbres sur les réseaux aériens. En effet, 30% des incidents électriques sont dus à des chutes d'arbres sur les lignes.

Un point est fait sur les travaux prévus par ENEDIS sur les réseaux pour la qualité et dans les postes source pour l'accueil des EnR.

L'un des représentants de la ville demande si ENEDIS a réalisé une étude statistique indiquant le sens dans lequel tombe l'arbre. Mme. Louet répond qu'ENEDIS n'est pas allé jusque-là dans ses études.

Le Président de la CLE, M. Becquet, demande s'il y a un volet assurance pour les propriétaires dans la fiche de communication transmise par ENEDIS. En effet, dans la majorité des cas, seule la maison est assurée. Mme. Louet précise ici qu'une communication aux propriétaires avec des arbres proches des lignes électriques est prévue en indiquant notamment le risque de facturation de 30 k€ en cas de chute d'arbres sur la ligne. Cependant, elle précise qu'il n'y a actuellement pas d'encart à ce sujet.

❖ **Présentation GRDF (diapos en pièces jointes) :**

Monsieur Passetti rappelle l'importance du mix énergétique dans les systèmes de production et de consommation afin que les réseaux gaz et électricité puissent se compléter. Il précise également l'importance du gaz vert concernant le chauffage et la mobilité, notamment via la mention du biométhane.

Il rappelle que les prix du gaz restent très compétitifs malgré les annonces diffusées à ce sujet lors de ces derniers mois.

Un représentant de ville souhaite en apprendre davantage au sujet des émissions de CO2 induites par la combustion du gaz. M. Passetti répond qu'elles représentent 239g de CO2/kWh pour le gaz naturel, et moins pour le gaz vert (44,5g de CO2/kWh pour le biométhane selon l'ADEME). Cela s'explique notamment par les

méthaniers qui transportent une partie du gaz depuis les Etats-Unis, et qui (pour la plupart) consomment les fuites de gaz évaporé du GNL transporté et ne fonctionnent donc pas au mazout.

B. Travaux d'Eclairage Public

❖ Organisation de la maintenance

La nouvelle organisation de la maintenance est rappelée avec la prochaine tournée « préventive » qui aura lieu à l'automne 2024. Des tournées intermédiaires de dépannage mutualisé des luminaires à la demande des communes pourront être réalisées avec une tarification spéciale, sous réserve de signalement des pannes dans le SIG (<http://sig.siceco.fr/>). Le nouveau programme de remplacement de lampes au Sodium Haute Pression (SHP) par des lampes de substitution est présenté. Ce programme est réservé à des luminaires compatibles (récents et en bon état) et est prévu pour être réalisé en quelques années pour anticiper la fin annoncée des lampes SHP en 2027.

❖ Travaux en cours et programmation

Les dossiers 2024 sont présentés.

II. ENERGIE

Interlocuteurs technique SICECO : Lucas Girault (lgirault@siceco.fr, Econome de flux - 06.81.07.53.09 - 03.80.50.80.40) et Hugo Schruoffeneger (Conseiller en énergie partagé (hschruoffeneger@siceco.fr - 07.87.99.65.40 - 03.80.50.99.23)

A. Achat d'énergies

❖ Groupement Régional d'achat d'énergies

Le groupement d'achat d'énergies actuel se termine avec les marchés en cours fin 2025 pour l'électricité, et fin 2027 pour le gaz naturel.

❖ Nouveau groupement

Les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne Franche-Comté ont décidé de faire évoluer le groupement d'achat d'énergies afin d'accéder aux nouvelles formes de contractualisation d'achats d'énergies (contrat direct, autoconsommation, ...). Cette modification a nécessité le renouvellement des adhésions des membres. Toutes les communes et EPCI ont délibéré et transmis au SICECO les documents nécessaires à leur renouvellement d'adhésion. 67 nouveaux membres ont rejoint le groupement dont 51 communes. Pour ce nouveau groupement, les marchés d'électricité entreront en vigueur en 2026 et ceux de gaz en 2028.

❖ Évolution des prix

Pour le Groupement régional d'achats d'énergies :

L'évolution des prix à venir d'Électricité est variable selon les puissances souscrites : baisse en bâtiment (-23% pour les puissances > 36 kVA et - 18% pour les ≤ 36 kVA) mais hausse en éclairage public (+83%). Néanmoins, le prix d'éclairage public du groupement reste 30% moins cher que celui du Tarif Réglementé de Vente d'Électricité (TRVe) éclairage public. Ces évolutions tiennent compte de la hausse de la TICFE à 21 €/MWh à partir du 1^{er} février 2024.

A noter que les communes éligibles au TRVe (voir ci-dessous) seront impactées par une hausse de 9% pour l'électricité de leurs bâtiments ≤ 36 kVA.

Les prix pour le gaz, quant à eux, diminueront de -8% (tout en comprenant une augmentation moyenne de l'acheminement de +27,5% en juillet).

Electricité : boucliers tarifaires 2024

Le bouclier tarifaire Habitat Collectif est maintenu en 2024 : ils concernent les points de livraison des copropriétés, EHPAD, aires des gens du voyage, IRVE. Les membres devront compléter en ligne une nouvelle attestation pour 2024, le SICECO attend les formalités de la part du fournisseur EDF.

Le bouclier tarifaire Amortisseur électrique est également maintenu pour 2024, mais les membres du groupement, sauf cas particulier, ne seront pas concernés car les tarifs des marchés sont inférieurs au seuil d'éligibilité. Pour ce bouclier tarifaire, seuls les membres qui n'ont pas déjà complété l'attestation en 2023 devront le faire.

Electricité : Éligibilité au TRVe

Les critères d'éligibilité au TRVe sont rappelés : employer moins de 10 salariés (ETP à temps plein) et présenter des recettes annuelles inférieures à 2 millions d'€.

Il est important que le SICECO connaisse la situation des communes pour établir un allotissement adapté des points de livraison de la prochaine consultation d'électricité.

Pour les nouveaux membres, le SICECO a récupéré toutes les attestations d'éligibilité.

Electricité : Exonération TICFE

Pour les sites de production et de distribution d'eau, d'assainissement ou de gestion des déchets qui relèvent des codes NAF 36.00Z ou 37.00Z, les communes peuvent peut-être bénéficier d'une exonération ou d'un tarif réduit de TICFE. Les communes doivent se renseigner auprès des services de la DGFIP. Toutes ces dispositions sont rappelées dans le courrier électronique envoyé à tous les membres le 27 février dernier et disponible sur le site internet.

Electricité : Optimisation tarifaire

Pour les optimisations tarifaires proposées dans le cadre du groupement, le SICECO demande systématiquement la validation de la commune.

En revanche, lors des campagnes d'optimisation tarifaire « Eclairage public », les communes reçoivent un mail du fournisseur d'énergie EDF et non d'Enedis pour lequel ne pas répondre vaut validation. Il est donc demandé aux communes d'être vigilantes lors de la réception de mails provenant d'EDF.

B. Energies renouvelables - Loi accélération des ENR « loi APER »

La loi d'Accélération de Production des Énergies Renouvelable, dite loi APER, instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables (promulgation le 10 mars 2023). Le SICECO rappelle son rôle de facilitateur.

Les dernières informations disponibles faisaient état de dépôt des délibérations pour environ 1/3 des communes, avec une alerte sur les modalités de consultation du public qui ne sont pas toujours suffisamment explicites.

Il est important de préciser que la définition de zones ENR reflètent une volonté politique et ne sont pas exclusives.

❖ Autoconsommation collective

Le SICECO a lancé fin 2023 une étude sur l'autoconsommation collective patrimoniale (ACC) pour 24 communes. L'étude ACC patrimoniale concerne uniquement le patrimoine des adhérents du SICECO et les résultats permettront au SICECO de définir les critères et éléments clés pour la mise en œuvre d'un projet d'ACC (seuil de consommation, surface de production ...) ainsi que de définir un « parcours de service Photovoltaïque » pour l'ensemble des adhérents. Ce parcours de service PV permettra de positionner l'accompagnement du SICECO de la phase d'opportunité jusqu'à un accompagnement pour les travaux,

l'exploitation et la gestion. Les différentes étapes du service PV sont en cours de réflexion et de décision interne.

Les premiers résultats montrent que l'ACC est intéressante pour les communes avec un temps de retour de \pm 15 ans, mais le choix entre autoconsommation et vente totale dépend de la volonté politique locale (finalité différente).

❖ Photovoltaïque

Le SICECO travaille actuellement sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments non résidentiels ou lourdement rénovés. La couverture solaire minimum des toitures de plus de 500 m² augmentera progressivement jusqu'à atteindre 50% d'ici à l'horizon 2028. De même, les parkings extérieurs de plus de 1 500 m² devront être couverts au moins à 50% de panneaux photovoltaïques en 2028. De plus, l'installation de production d'énergie solaire nécessite des dérogations au Plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Une remarque concerne le règlement AVAP en secteur protégé. En effet, aujourd'hui, le Site Patrimonial Remarquable (SPR) interdit le photovoltaïque. M. Kablitz répond ici que le centre historique de Beaune n'est pas le seul à ne pas être classé. Pour autant, dans certaines régions, les Architectes des Bâtiments de France (ABF) acceptent. Par ailleurs, il existe une circulaire interministérielle (Culture, Transition Ecologique/Energétique) aux préfets, DRAC (ABF), DREAL indiquant : « Accélération de la production des énergies renouvelables : intrusion des demandes d'autorisation et suivi des travaux d'implantation de panneaux solaires », la circulaire définit les conditions de développement des EnR et les préconisations dans les sites patrimoniaux remarquables et les abords de monuments historiques. (Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45395>)

❖ Rénovation du bâti

Le SICECO, via les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) et les Économies de Flux (EF), accompagne les adhérents ayant transféré la compétence « Conseil en Énergie Partagé » dans la rénovation et le suivi énergétique de leurs bâtiments.

Des programmations pluriannuelles de travaux sont établies sur la base d'audits énergétiques, réalisés par un bureau d'études extérieur mandaté par le SICECO, et subventionnés à hauteur de 70%.

En complément, afin de sortir des énergies fossiles telles que le fioul et le propane, le SICECO prend en charge à 100% des analyses d'opportunité pour le remplacement de ces systèmes de chauffage par des pompes à chaleur ou par des chaudières bois.

Les travaux de rénovation entrepris par une collectivité peuvent être pris en charge jusqu'à 50% de la dépense éligible HT, dans une limite de 30 000 € à 40 000 €, via l'Appel à Projet « Rénovation Énergétique Performante des bâtiments ».

Le SICECO valorise également les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et reverse le bénéfice de leur vente aux collectivités n'ayant pas bénéficié d'une aide financière dans le cadre de l'AAP « Rénovation Performante ».

Enfin, pour accompagner les collectivités dans l'application du « Décret Éco-Énergie Tertiaire » (DEET), qui concerne les établissements tertiaires de + de 1 000 m², le SICECO propose le service « Suivi et Management de l'Énergie » (SME).

De manière générale, pour toute question concernant la rénovation énergétique de bâtiment ou le suivi énergétique, la collectivité est invitée à contacter son CEP ou EF.

❖ Rencontres Club Énergie :

Ce printemps, le SICECO organise pour la 4^{ème} fois les rencontres « Club Énergie ». Destinées aux adhérents ayant délégué la compétence CEP, ces réunions sont l'occasion pour les élus et les services de s'informer et de partager des expériences communes. Cette année, 3 thématiques seront abordées lors de 3 réunions différentes :

- La rénovation énergétique globale des bâtiments communaux et communautaires le jeudi 11 avril 2024 à 17h00 au SICECO

- La rénovation énergétique des écoles le jeudi 16 mai 2024 à 17h00 à Til-Châtel (Salle des fêtes - 9 route de Lux)
- Le remplacement des chaudières fioul ou propane par des chaudières bois ou par des pompes à chaleur air/eau le lundi 17 juin 2024 à 17h00 à Saint-Nicolas-les-Citeaux (Salle des fêtes L'espérance - route de Nuits)

❖ Bois énergie

Le bois-énergie est une des solutions à la suppression progressive des chaudières fioul et propane. Cela peut avoir lieu par le biais de l'installation d'un réseau de chaleur pour lequel le SICECO peut être maître d'ouvrage des travaux, ou par le biais d'un remplacement de chaudière communale sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Également, le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) est signé depuis le 01/12/2023 avec l'ADEME. Il concerne autant les institutions publiques que privées, hors particuliers, et permet à de petits projets d'être éligibles au Fonds Chaleur.

L'un des représentants présents craint que le message porté par l'Etat sur les ZAER entraîne des confusions auprès des porteurs de projets. M. Jacquenet, Président du SICECO, invite les élus à contacter le SICECO dès lors qu'ils sont approchés par un développeur, afin de faciliter l'organisation de la démarche.

C. SEML Côte-d'Or Energies

Les projets et études en cours concernant l'éolien sont présentés. Un rappel est fait sur la régie Côte-d'Or Chaleur et la SEML Côte-d'Or Énergies qui participent toutes deux à la réalisation et au financement de projets de développement des énergies renouvelables.

L'un des représentants de commune s'interroge quant aux actionnaires de la SEML. Le Président du SICECO répond qu'il y a 9 actionnaires publics et privés : le SICECO, la région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le SICAE Est, Nièvre Energies, Dijon Céréales, la Banque des Territoires et le SIED 70. Le capital de la SEML est augmenté en 2024 notamment par le SICECO et la région car 2 projets PV au sol vont débiter.

Il faut noter que la SEML a été créée en 2015 et dispose d'un technicien et de deux personnes du SICECO pour lesquelles les heures sont facturées à la SEML.

III. MOBILITÉ

Interlocuteurs : Thibaud Dubocage (tdubocage@siceco.fr 03.80.50.80.41)

❖ Étude et actions en cours

Le SICECO a lancé une étude intitulée « infrastructures pour les mobilités durables », dont les résultats seront présentés courant 2024. La pose des prises de recharges pour véhicules électriques propriété des adhérents est également rappelée ; cette opération est subventionnée.

❖ Déploiement des stations GNV / bioGNV

Les stations GNV et bioGNV se déploient sur l'ensemble de la région via une Société créée par les 4 SEML et GEG (de Grenoble). A ce titre, 5 sites ont été visités : Til-Châtel, Beaune, Gevrey-Nuits, Châtillon et Pagny-le-Château. Ces stations seront dédiées au transport routier, messagerie, bus, bennes à déchets ainsi qu'aux utilitaires des collectivités et aux particuliers.

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président et le Président de CLÉ remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

Établi le 28 mars 2024

**Le Président de la CLE,
Jean-Luc BECQUET**

PJ au compte-rendu :

- Diaporama présenté en réunion de CLÉ
- Tableaux travaux et programmations ultérieures
- Présentations ENEDIS et GRDF
- Liste des luminaires éligibles au changements de source

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES COLLECTIFS

Mis à jour au 12/03

Binôme	Commune	Clé	Date demande	Financement Code	Intitulé affaire	N° Affaire	Confirmé	Type de travaux	Commentaire	Fond vert
E	BEAUNE	10		BP 2024 - 100	Extension EP parking covoiturage	EP/1484/E	15 283	EP	En attente validation devis	
Total				1			15 283			

ELECTRIFICATION RURALE

Mis à jour au 19/03

Commune	Clé	Affaire	N° Affaire	Montant Elec (TTC)	Statut	Date prev travaux	Période de travaux	Type d'affaire
BEAUNE	10	Dissimulation rue des Blanches Fleurs proximité parking Monge	ER/392/E	60 000	En cours		*2024	Dissimulation
BEAUNE	10	Dissimulation des réseaux téléphoniques Rue Charles Cloutier	FT/008/E	0		mars-24	*2024	Réseau téléphonique
BEAUNE	10	Extension BTS pour alimenter l'aérodrome	TB/420/E	9 000			*2024	Extension
355		3	623	69 000	203	1	3	

**Point sur les travaux d'extension de réseau CLE 10
Entreprises DEMONGEOT / INEO**

Commune	Date de la demande	Dossier n°	Intitulé affaire	Montant affaire (€ HT)	Date OS Etude	Date OS Travaux	Commentaires
BEAUNE	10/07/2023	TB/420/E	Extension BTS pour alimenter l'aérodrome	7 200 €			Devis commune le 01/08/2023 en attente accord
1 AFFAIRE				7 200 €			

Travaux en cours	Etude en cours	Devis en attente de validation	Dossiers annulés	Travaux réceptionnés
------------------	----------------	--------------------------------	------------------	----------------------

Mis à jour le 01/03/2024

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Mis à jour au 06/03/2024					
CARACTERISTIQUES COLLECTIVITES		GROUPEMENT ACHAT ENERGIE			
TOTAL	633	126	106	496	
Collectivité	EPCI	CLE	CEP	Groupement d'électricité	Groupement d'électricité
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	10	MA	R2 - R3 - R4 - R5 - R7	R1 R2 R3 R5
				x	Suivie

SUIVI CEP

Mis à jour au 06/03					
CARACTERISTIQUES COLLECTIVITES		SUIVI CEP			
TOTAL	388	690	460		
Collectivité	EPCI	CLE	Nom CEP	Convention (date)	Avenant convention (date)
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	10	MA	28/06/2013	07/12/2022
				2 013	4. En suivi
					Etat suivi compétence CEP
					Suivie

SUIVI DES ETUDES

Mis à jour au 06/03													
CARACTERISTIQUES COLLECTIVITES		PRE- DIAGNOSTICS ENERGETIQUES		AUDITS ENERGETIQUES		ETUDES THERMIQUES REGLEMENTAIRES		DPE		AUTRES		TOTAL ETUDES	
Collectivité	EPCI	CLE	CEP	Année	Nombre	Nom bâtiments	Nombre	Nom bâtiments	Nombre	Nom bâtiments	Type étude	Nombre	Nb total études
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	10	MA	2021	1	ole Champagne	1	ole Champagne	238			6	1 872
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	10	MA	2023	1	Mission locale	-	-				-	1

APPEL A PROJET : FIOUL

Mis à jour au 06/03

SIVIA		CARACTERISTIQUES COLLECTIVITES		SUIVI CEP ?	ETUDE DE FAISABILITE		TRAVAUX				VERSEMENTS		
Collectivité	EPCI	CLE	CEP		49	40	21	472 008	341 747	13	170 074	57 874	Date versement subvention
				Commentaires (non bâtiment, type chaudière, annexe, etc)	BE retenu	Date validation rapport	Date devis travaux	Coût devis retenu (€HT)	Montant des travaux (€HT)	Commentaires (Type travaux réalisés)	Montant subvention SICECO prévisionnelle (€)	Montant subvention SICECO versée €	
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	10	MA	SUIVIE	CSI	30/06/2023					-		

LE CAMPAGNE AAP FIOUL PROPANE : Ju

Collégiale Notre Dame, lieu de culte, et

FOND VERT

Mis à jour au 06/03

CARACTERISTIQUES COLLECTIVITES				DEPOT DOSSIER FONDS VERT					CARACTERISTIQUES DU PROJET			
TOTAL	EPCI	CLE	CEP	28	Dépôt par SICECO ou collectivité ?	Montant subvention FV accordée	% FV accordé	Souhait de conserver le dossier FV ?	Réception message report 2024 ?	10	Accord DETR ?	Nom du projet
BEAUNE	AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET	10	M/A		2. Brouillon							Rénovation énergétique globale du groupe scolaire Champagne